

Objets interdits pour voyager en avion

Informations sûreté

Vous ne pouvez pas emporter en avion (ni sur vous, ni en bagage de soute, ni en bagage cabine) les matières dangereuses suivantes :

- Explosifs, munitions, briquet, pétards ...
- Matières radioactives
- Produits inflammables, peinture ...
- Substances corrosives, oxydants, irritants
- Produits toxiques, poison ...
- Masses magnétiques
- Gaz
- Armes ou imitations, cartouches d'armes

Objets interdits en Cabine

Outre les matières dangereuses, strictement interdites à bord de l'avion, vous ne pouvez pas emporter sur vous ou dans votre bagage à main, pour la sécurité du personnel navigant et des passagers :

- Objets tranchants
- Couteaux / Ciseaux avec une lame de 6cm ou plus
- Outils de travail (perceuse, scie...)
- Equipements de sports (bâtons de ski, clubs de golf, instruments d'arts martiaux...)
- Objets contondants

Objets soumis à restriction en cabine

Vous devez respecter certaines conditions pour transporter, sur vous ou dans votre bagage à main

- des liquides (tels que eau minérale, parfum, boisson, lotion...)
- des cosmétiques (tels que crème, gel douche, mascara, shampoing)
- des aérosols (type déodorant, laque)

Tous vos liquides, aérosols et gels (LAG) doivent :

- Tenir dans des contenants de moins de 100 ml
- Être présentés dans un unique sac plastique transparent fermé de maximum 20 cm x 20 cm

Cependant, vous êtes autorisé(e) à transporter dans votre bagage à main, en quantité adaptée à la durée du voyage :

- les aliments pour bébé ou enfant en bas âge.
- les médicaments liquides nécessaires durant le vol, impérativement accompagnés de votre ordonnance.
- les achats liquides réalisés après les contrôles de sûreté dans les commerces ou aux distributeurs situés en zone d'embarquement, ces produits ayant été eux-mêmes contrôlés avant la mise en rayon.
- l'insuline pour les passagers diabétiques, impérativement accompagnée d'une ordonnance.

Pour des raisons de sûreté, le transport des liquides est restreint en cabine. Les sirops, les gels, les substances pâteuses, les crèmes, etc., ne peuvent être transportés en cabine qu'en petites quantités (100 ml par contenant) et dans un sac plastique transparent fermé et refermable. Cependant, vous pouvez transporter avec vous en cabine :

- les aliments et boissons pour bébés nécessaires pendant le vol,
- les aliments nutritionnels spécifiques sans lesquels vous ne pouvez pas voyager (cas d'allergie au lactose, gluten...).

Ces articles ne sont pas soumis aux restrictions de quantité (100 ml) et sont acceptés en dehors du sac plastique. L'agent de sûreté peut demander de justifier de leur nature, éventuellement en vous demandant de les goûter

À noter : les chocolats, fourrés ou non, sont considérés comme des pâtes, et sont donc soumis aux mêmes règles de transport que les liquides.